

Index sur l'égalité femmes - hommes au sein de Sarplast Industrie au 1^{er} mars 2025

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et à son décret d'application du 8 janvier 2019, visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, SARPLAST Industrie publie son index sur l'égalité femmes-hommes.

Indicateurs	Nombre de points obtenus	Note maximum pour les entreprises de 50 à 250 salariés
1 – Ecart de rémunération	40	40
2 – Ecart d'augmentations individuelles	25	35
3 – Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité	15	15
4 – Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	10
Total des points	85/100	100

Sarplast Industrie a obtenu un **score de 85 points sur 100** à l'index d'égalité professionnelle au 1^{er} mars 2025.

Cette note témoigne de notre engagement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Notre ambition est de poursuivre nos efforts afin de maintenir, voire améliorer notre score.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et à tous les stades de la vie professionnelle, représente un enjeu majeur au développement des salariés dans l'entreprise.